

Réf: Dossier N° 102445

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGRIMAN CI »

Siège social Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME DEUX
PLATEAUX ONEP, Lot 2536, Ilot 217

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/03/2022, et enregistrés au CEPICI le 08/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRIMAN CI »

Objet :

- EXPLOITATION AGRICOLE
- TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE
- COMMERCIALISATION
- DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Adjamé, ABIDJAN ADJAME DEUX
PLATEAUX ONEP, Lot 2536, Ilot 217

Dirigeant(s) : M LACNY OKTAWIAN EDWARD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-03769 du 03/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18617/GTCA/RC/2022 du 03/05/2022

